

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 23 MARS 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 23 mars 2009 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 15

Secrétaires de séance : P. THERY – D. CASASSUS

A l'ordre du jour :

1) Compte Administratif 2008 / Budget Principal

Mr le Maire présente le Compte Administratif 2008 :

Section de Fonctionnement : dépenses = 253 660,57 €

recettes = 339 190,64 €

Excédent de fonctionnement = 85 530,64 €

Section d'Investissement : dépenses = 542 096 ,85 €

recettes = 1 047 765,08 €

Excédent d'investissement = 505 668,23 €

Mr le Maire se retire et Mr Jean Simonet met au vote le compte administratif 2008 qui est adopté à l'unanimité.

2) Compte Administratif 2008 / Budget Lotissement Le Pilon

Mr le Maire présente le Compte Administratif 2008 :

Section de fonctionnement : dépenses = 861 859,04 €

recettes = 450 700,63 €

Déficit de fonctionnement = 411 158,41 €

Section d'investissement : dépenses = 203 744,22 €

recettes = 0,00 €

Déficit d'investissement = 203 744,22 €

Mr le Maire se retire et Mr Jean Simonet met au vote le compte administratif 2008 qui est adopté à l'unanimité.

3) Compte de Gestion 2008

BUDGET PRINCIPAL

Mr le Maire présente le compte de gestion 2008 établi par Mr J.F. Piemontesi, receveur, qui est égal au compte administratif 2008. Il est adopté à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT LE PILON

Mr le Maire présente le compte de gestion 2008 établi par Mr J.F. Piemontesi, receveur, qui est égal au compte administratif 2008. Il est adopté à l'unanimité.

4) Budget Primitif 2009

BUDGET PRINCIPAL

- CONTRIBUTIONS SYNDICALES

Il est proposé de fiscaliser la contribution 2009 demandée par le SYDER, soit 19 409,04 €, et 65% de cette du SIVU de la Vallée de l'Ombre soit 13 904,86 € x 65% = 9 038,16 € (le reste sera inscrit au budget). Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

- TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition 2009 sont inchangés par rapport à 2008 :

Taxe d'habitation = 16,50 %

Taxe Foncier Bâti = 17,10 %

Taxe Foncier Non Bâti = 17,75 %

Après lecture de chaque poste, le Budget Primitif 2009 a été adopté à l'unanimité comme suit :

Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement = 394 811 €

Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement = 598 683 €

BUDGET LOTISSEMENT LE PILON

Après lecture de chaque poste, le Budget Primitif 2009 a été adopté par 12 voix Pour et 3 Abstentions comme suit :

Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement = 1 146 740 €

Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement = 545 844 €

5) Enquête Publique Zonage d'Assainissement

Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'enquête publique pour le zonage d'assainissement.

6) Contrat Pluriannuel

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur l'établissement d'un avenant au contrat pluriannuel, établi avec le Conseil Général, suite aux travaux d'investissement inscrits au budget primitif 2009.

INFORMATION DIVERSE

* Cérémonie du 8 Mai : Demande du Capitaine Valois, Commandant la 6^o Compagnie du 28^o Régiment de Transmission de faire un pique-nique avec les habitants de la commune dans le parc municipal et un tournoi de pétanque l'après-midi. Cette cérémonie est la dernière à laquelle le 28^o Régiment participera dans le cadre du jumelage avec notre commune, la Compagnie étant dissoute le 1^{er} août 2009. Accord est donné pour l'utilisation de la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

Prochain conseil municipal : LUNDI 6 AVRIL à 20 H